

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les présentes Conditions Générales de vente s'appliquent à toute commande de cours de sport, d'activité d'entraînement, individuel ou en groupe, d'activité physique de réathlétisation, de thérapie sportive ou de préparation physique sur prescription médicale ou non, passée auprès de la société KINZ SPORT CONCEPT, Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 Euros, ayant son siège social au 345, Chemin de la Badesse, Les Milles, 13290 AIX EN PROVENCE, immatriculée sous le numéro 887 986 289 au Registre du Commerce et des Sociétés d'AIX EN PROVENCE, et représentée par Madame Typhaine REGNIER sa gérante dûment habilitée.

Toute commande de prestation implique l'acceptation sans réserve des présentes conditions générales de vente par le client qui prévalent sur toutes autres conditions générales, notamment les conditions générales d'achat du client.

La Société KINZ SPORT CONCEPT est une société privée qui effectue des Prestations d'enseignement de sport ne constitue pas un organisme public d'enseignement.

La Société KINZ SPORT CONCEPT ne dispense aucun diplôme et ne prépare à l'exercice d'aucune profession.

ARTICLE 1 – DEFINITIONS

« CLIENT » : désigne toute personne à l'achat de PRESTATIONS ou SERVICES proposées par le PRESTATAIRE.

« PRESTATION » : désigne toute prestation de services proposée à la vente par le PRESTATAIRE.

« SITE » : désigne le lieu identifié pour réaliser la PRESTATION.

« SEANCE » : désigner l'unité de temps au cours de laquelle est délivrée la prestation.

« PRESTATAIRE » : désigne la Société « KINZ SPORT CONCEPT ».

ARTICLE 2 - CONTENU ET CHAMP D'APPLICATION

Les présentes conditions générales de vente s'appliquent de plein droit aux prestations de services suivantes :

- Cours de sport ;
- Entraînement de réathlétisation ;
- Thérapie sportive ;
- Entraînement sur prescription médicale.

L'ensemble de ces prestations s'effectuent sous forme de Séance.

Le Prestataire propose ces Séances à l'unité, des cours individuels ou en groupe

ARTICLE 3 - INFORMATIONS PRECONTRACTUELLES

3.1 Préalablement à la passation de la commande et à la conclusion du contrat, le Client reconnaît avoir eu connaissance des présentes conditions générales de vente.

3.2 Ont été transmises au Client, de manière claire et compréhensible, les caractéristiques essentielles du bien ou du service en ce qu'il constitue une prestation de service de cours de sport quelle que soit le type de séance que le Client choisit de sélectionner.

Le prix et les modalités d'exécution ont été expliquées conformément aux précisions figurant à la fois aux présentes conditions générales de vente mais également sur le bulletin de souscription.

ARTICLE 4 – COMMANDE DES PRESTATIONS

Par commande, il faut entendre tout ordre portant sur les prestations figurant sur les tarifs du Prestataire, et accepté par lui, accompagné du paiement de l'acompte éventuellement prévu sur le bon de commande.

Toute commande, pour être valable, doit être établie sur les bons de commande du Prestataire.

La commande est matérialisée par la signature par le Client du Bon des conditions particulières de la ou des Prestations choisies.

Tout bon de commande signé est réputé ferme et définitif.

Il entraîne adhésion et acceptation pleine et entière des présentes conditions générales de vente et obligation de paiement des Prestations commandées.

ARTICLE 5 – DUREE

La durée du contrat correspond à la durée de la Prestation ou des Prestations telle que figurant sur les conditions particulières signées par le Client et matérialisant la commande des Prestations.

Il peut également être précisé que la durée dépend du nombre de séances souscrites par le Client.

ARTICLE 6 – DROITS ET OBLIGATIONS DU PRESTATAIRE

6.1. CHARTE DE QUALITE

Le Prestataire réalisera ses prestations avec diligence.

Le Contrat et ses Annexes ne constituent pas un Contrat d'exclusivité de Prestations de service au profit du Client.

Le Prestataire pourra exercer son activité pour son propre compte ou pour le compte de toute autre client, particulier ou entreprise, sous réserve des droits et obligations des parties repris dans le Contrat et ses Annexes.

Le Prestataire pourra sous-traiter tout ou partie des Services ce que le Client reconnaît et accepte dès à présent.

Le Prestataire s'engage à respecter toutes les dispositions légales et réglementaires auxquelles il est assujéti pour l'exercice de son activité, notamment celles relatives à la prévention et à la répression du travail dissimulé.

Le Prestataire pourra refuser de dispenser toute séance dont il estimera que les demandes du Client sont contraires son état physique et de santé.

De même qu'il pourra refuser de dispenser les séances des prestations pour lesquelles la délivrance d'un certificat médical conforme est nécessaire et obligatoire.

Le refus de réalisation de la prestation pour les raisons évoquées aux deux alinéas précédents n'entraîne pas de droit pour le Client de solliciter le remboursement des séances qui seront considérées comme effectuées puisque le Client est prévenu dès la souscription de cette exigence et que le refus ne matérialise que l'impossibilité pour le Prestataire d'avoir pu réaliser sa prestation eu égard au comportement fautif du Client.

6.2. MODALITES D'EXECUTION

6.2.1. DELAI D'EXECUTION

Les Prestations seront exécutées dans le délai figurant sur les conditions particulières signées par le Client.

Lors de la commande par le Client d'une Prestation, le Prestataire lui fait connaître les différentes dates et créneaux disponibles.

Il est d'ores et déjà indiqué que ces dates ne pourront faire l'objet d'une modification que d'un commun accord entre les Parties ou dans les conditions développées ci-après.

Lors de la commande des cours s'il n'est pas possible pour le Client de planifier d'ores et déjà l'ensemble des cours il sera alors considéré conformément aux dispositions de l'article L 216-1 du Code de la consommation que les Parties en ont convenu autrement que l'indication du délai à l'avance et que cela résulte du choix du consommateur et non du professionnel qui aura proposé de fixer le délai de prestation dès la souscription.

6.2.2. ANNULATION ET REMBOURSEMENT

En cas de motif médical empêchant la pratique d'un sport survenu postérieurement à sa souscription, il pourra être demandé le remboursement des cours payés mais non encore consommés.

La demande devra être effectuée par lettre recommandée avec accusé de réception et il devra être joint un certificat médical interdisant toute pratique de sport pour une durée supérieure à 6 mois.

Pour les interdictions inférieures à 6 mois un remplacement du cours dans le temps devra être sollicité.

En cas de déménagement justifié par l'envoi d'une nouvelle facture EDF le client pourra solliciter le remboursement des cours réglés mais non encore consommés.

Enfin, en cas de justification d'inscription sur les listes de demandeur d'emploi postérieure à la souscription le Client pourra demander à se faire rembourser pour les cours non encore consommés.

Il est expressément stipulé que les sommes versées à l'avance constituent un acompte et non des arrhes en dérogation du principe de droit commun conformément aux dispositions de l'article L 214-1 du Code de la consommation.

A cet effet le Prestataire remboursera le Client pour la partie des cours ou prestations qui n'auront pas pu être exécutés.

6.2.3. MODE DE DISPENSE

Les cours particuliers se dispensent à l'adresse de la Société.

Les cours collectifs se dispensent à l'endroit indiqué lors de l'inscription.

Lorsque les séances se dispensent en dehors de l'établissement principal d Prestataire, le « site » doit être déterminé sur le bon de commande dès sa souscription.

A défaut d'indication particulière le Site est réputé se trouver être le lieu de l'établissement principal du Prestataire.

Lors que le Site choisi par le Client est différent de celui dans lequel sont dispensés les cours par défaut, il est précisé que ce dernier devra permettre d'offrir les conditions requises pour la réalisation de la Prestation, à savoir consister en un endroit calme, propice à l'apprentissage.

Lors que l'accès au site nécessite l'obtention d'autorisation particulières le Client devra veiller à disposer de ces dernières.

Le Client devra veiller à ces conditions, le Prestataire se réservant le droit de refuser de dispenser la séance s'il estime que les conditions ne permettent pas de dispenser le cours en sécurité.

Le choix du site déterminera le lieu de réalisation de la prestation pour toute la durée du contrat.

ARTICLE 7 – OBLIGATION DU CLIENT

Le Client devra avoir la capacité juridique de contracter.

Le Client devra produire un certificat médical de moins d'un mois justifiant sa capacité à pratiquer l'activité sportive.

En cas de cours devant se réaliser sur un site choisi par le Client le Client devra justifier disposer des autorisations d'accessibilités.

L'absence de production de ces éléments ci-avant autorise le Prestataire à refuser d'exercer sa prestation sans que cela ne puisse ouvrir droit à remboursement.

Lorsque le Bénéficiaire de la Prestation est mineur, le bon de commande devra être signé par son ou un de ses représentants légaux.

7.1. CONDITIONS DE TRAVAIL ENGAGEMENT DE LOYAUTE ET BONNE FOI

Le Client s'engage à être attentif pendant chaque cours et à ne pas faire usage de son téléphone portable durant toute la durée du cours.

De même qu'il s'engage à user de toutes les formes de politesses habituelles et à ne pas utiliser une attitude trop familière avec le Prestataire.

Le Client devra également prendre au sérieux le cours.

Toute attitude gênante pour le Prestataire lui permettra de mettre immédiatement un terme à la Prestation.

Cet arrêt immédiat de la Prestation ne pourra donner lieu à aucun remboursement.

7.2. MODIFICATION REPORT OU ANNULATION DES COURS A L'INITIATIVE DU CLIENT

Les cours individuels ou en groupe ne peuvent en aucun cas être cédés à un autre Client ou faire l'objet d'une demande de report ou de rattrapage sur un autre cours dispensé à un autre horaire et/ ou un autre jour, les groupes étant individualisés.

Les cours individuels ou en groupe pourront exceptionnellement être reportés UNE (1) fois, si le Prestataire en est informé au moins 48 heures avant le début du cours programmé, passé ce délai, le cours sera considéré comme dispensé même si le client n'a pas pu le suivre.

Toute autre modification supplémentaire est effectuée sous réserve d'acceptation et sous certaines conditions et sous réserve du paiement de frais de gestion de 15 euros par Cours, cette modification n'étant prise en compte qu'à compter de leur encaissement.

ARTICLE 8 – PRIX

Le prix de la prestation est le prix en vigueur indiqué dans les conditions particulières au jour de la signature du bon de commande.

Le prix s'entend du prix toutes taxes comprises.

Le Prestataire se réserve de modifier ses tarifs en vigueur à tout moment.

ARTICLE 9 – MODALITES DE REGLEMENT

9.1. PAIEMENT

Le paiement doit intervenir par virement ou par chèque ou espèce uniquement.

Les Prestations sont payables d'avance au jour de la commande.

Il est entendu qu'aucune Prestation ne pourra valablement commencer avant le paiement.

9.2. ABSENCE DE COMPENSATION

Sauf accord exprès, préalable et écrit du Prestataire, et à condition que les créances et dettes réciproques soient certaines, liquides et exigibles, aucune compensation ne pourra être valablement effectuée par le Client entre d'éventuelles pénalités pour retard dans la fourniture des Services ou non-conformité à la commande, d'une part, et les sommes par le Client au Prestataire au titre de l'achat desdits Services, d'autre part.

9.3. INDEMNITE POUR FRAIS DE RECOUVREMENTS

Pour les clients professionnels au sens du Code de la consommation uniquement, une indemnité forfaitaire de 40 € sera systématiquement ajoutée aux pénalités de retard, pour frais de recouvrement.

Cette indemnité forfaitaire pourra faire l'objet d'une facturation complémentaire à la discrétion totale du Prestataire.

Le Prestataire sera libre d'appeler l'indemnité forfaitaire dans le délai légal de prescription de droit commun, sans que l'absence de facturation ne puisse être interprétée comme une renonciation à son droit sur l'indemnité.

9.4. PENALITES DE RETARD

Pour les clients professionnels pour les consommateurs, en cas de retard de paiement des intérêts de retard seront appliqués à hauteur du taux légal majoré de 5 points.

ARTICLE 10 - DE LA RESPONSABILITE DU PRESTATAIRE

Il est rappelé que le Prestataire est tenu d'une obligation de moyen et non de résultat.

La responsabilité du Prestataire se limite à l'indemnisation du ou des dommage(s) direct(s) et pouvant être directement rattachés au présent Contrat.

Le Client professionnel, non consommateur, ne pourra formuler ou engager une quelconque action judiciaire ou réclamation plus de 3 ans après la survenance du fait générateur, ce délai étant considéré comme un délai de forclusion de la demande du Client.

Le Prestataire ne pourra être responsable que des dommages causés directement de sa faute uniquement.

Le Prestataire ne pourra en aucun cas être tenu responsable d'un accident survenu à l'un de ses Clients durant l'une des séances d'exercice.

Avant de pratiquer les exercices recommandés, le client s'engage à avoir en sa possession un certificat médical de non-contre-indication médicale récent (moins d'1 mois) lui permettant de pratiquer ces exercices.

Le Prestataire ne pourra voir sa responsabilité engagée par un Client que dans l'hypothèse d'une faute commise dans l'exécution de ses obligations contractuelles, ayant causé au Client un dommage.

Le Prestataire ne pourra être tenu pour responsable des dommages directs ou indirects subis par le Client lorsque le comportement du Client est à l'origine ou a concouru au dommage qu'il prétend subir.

ARTICLE 11 – RESILIATION

Le Prestataire pourra résilier le Contrat immédiatement et sans préavis pour l'un des motifs suivants :

-Le Client ne paie pas le Prestataire conformément aux stipulations du Présent Contrat et de ses annexes ;

-L'exécution des engagements pris entre le Prestataire et le Client ne débute pas ou n'est pas mise en œuvre pour une raison imputable au Client ;

-Le Client ne respecte pas les obligations prévues au Contrat et à ses annexes, notamment l'obligation de loyauté et de bonne foi ;

-Défaut de paiement ;

-Le Client adopte un comportement déplacé envers le personnel du Prestataire ou ses sous-traitants ;

Le contrat sera résilié de plein droit, sans indemnité ni préavis, quinze (15) jours après l'envoi d'une mise en demeure constatant un des manquements mentionnés ci-avant.

En cas de manquement du Prestataire à ses obligations invoquées par le Client au titre du Contrat, il pourra être procédé à la résiliation de celui-ci passé le délai de quinze (15) jours à compter de la date de réception d'une mise en demeure par la lettre recommandée notifiant le ou les manquement(s), la lettre devant être explicitement motivée et justifiée au sujet du/des manquement(s) reprochés au Prestataire.

Il est entendu que la faute reprochée au Prestataire devra être suffisamment grave pour pouvoir justifier de cette résiliation.

ARTICLE 12 – CLAUSE PENALE

En cas de résiliation de plein droit du contrat par le Prestataire, l'intégralité du prix des cours restants seront conservés par le Prestataire et ne pourront pas donner droit à remboursement.

ARTICLE 13 - ASSURANCE

KINZ SPORT CONCEPT, Société à responsabilité limitée au capital de 1.500 Euros, a souscrit une assurance auprès de l'Agence GAN ASSURANCES - CHRISTOPHE LANGLES AGENT GENERAL BATIMENT E 30 AVENUE HENRI MALACRIDA 13100 AIX EN PROVENCE, Contrat responsabilité civile professionnelle n°305649762000.

Une attestation pourra être fournie sur simple demande.

Cette assurance garantit les risques corporels et matériels suivant :

- Responsabilité civile exploitation :

Dommages corporels, matériels et immatériels consécutifs dont :

Dommages matériels et immatériels consécutifs à dommages matériels

Dommages causés aux installations enterrées par les engins et matériels de chantier automoteurs

Vol du fait des préposés

Faute inexcusable de l'employeur

Dommages matériels et immatériels consécutifs aux «Biens confiés»

- Responsabilité civile atteintes à l'environnement :

Tous dommages confondus

dont : Dommages matériels et immatériels / Préjudices écologiques ; Frais de remboursement des mesures conservatoires

ARTICLE 14 – PROTECTION DES DONNEES

Le prestataire ne traite les données du client qu'aux fins de l'exécution des contrats conclus avec le client (lors de la gestion de la relation commerciale et de la fourniture de ses services, du contrôle qualité, de la gestion de la facturation et le cas échéant du recouvrement), ainsi que de sa communication externe (newsletters, enquête de satisfaction, vœux).

Sur simple demande formulée à l'adresse du siège social du Prestataire le Client aura la possibilité d'exercer ces droits ou bien par email à l'adresse : kinzsportconcept@gmail.com

Afin d'être traitée la demande devra être accompagnée d'un justificatif d'identité et préciser l'objet.

Les données collectées pour un traitement à finalité d'exécution du contrat, sont conservées pour la durée nécessaire à la gestion de la relation commerciale puis conservées dans un délai de 5 années puis supprimées, conformément aux prescriptions prévues par la législation.

LE CONSENTEMENT ET SON RETRAIT

La Société ne collecte des données que lorsque celles-ci sont nécessaires à l'exécution de ses obligations contractuelles en vertu des missions de prestations de services dont entendent la charger les Clients, et lorsque l'utilisateur a consenti aux traceurs de connexion.

La Société s'assure du consentement des Clients avant toute collecte de donnée à caractère personnel, lequel sera matérialisé par le marquage d'une coche les cases servant à collecter le consentement conformément aux dispositions de l'article 32 du Règlement (UE) 2016/679 du 27 avril 2016.

Le consentement au traitement des données étant nécessaire à l'exécution de la prestation de service réalisée par la Société, la réalisation de la prestation y sera subordonnée.

L'acceptation des conditions générales de vente ne vaut pas acceptation du traitement des données, laquelle acceptation sera donnée par consentement distinct.

Le consentement donné pour le traitement des données n'est pas irrévocable, le Client et/ou l'utilisateur peut revenir sur son consentement à tout moment :

- Soit en modifiant les paramètres de son système de navigation :

Sous Internet Explorer : onglet outil (pictogramme en forme de rouage en haut à droite) / options internet. Cliquez sur Confidentialité et choisissez Bloquer tous les cookies. Validez sur Ok.

Sous Firefox : en haut de la fenêtre du navigateur, cliquez sur le bouton Firefox, puis aller dans l'onglet Options. Cliquez sur l'onglet Vie privée. Paramétrez les Règles de conservation sûre : utiliser les paramètres personnalisés pour l'historique. Enfin décochez-la pour désactiver les cookies.

Sous Safari : Cliquez en haut à droite du navigateur sur le pictogramme de menu (symbolisé par un rouage). Sélectionnez Paramètres. Cliquez sur Afficher les paramètres avancés. Dans la section "Confidentialité", cliquez sur Paramètres de contenu. Dans la section "Cookies", vous pouvez bloquer les cookies.

Sous Chrome : Cliquez en haut à droite du navigateur sur le pictogramme de menu (symbolisé par trois lignes horizontales). Sélectionnez Paramètres. Cliquez sur Afficher les paramètres avancés. Dans la section "Confidentialité", cliquez sur préférences. Dans l'onglet "Confidentialité", vous pouvez bloquer les cookies.

- Soit en adressant une lettre à l'adresse de correspondance du Responsable de traitement des données demandant expressément l'arrêt du traitement des données personnelles.

Le retrait du consentement ne concerne que la période postérieure à sa portée à la connaissance du responsable du traitement.

Pour ce qui concerne la période antérieure le Client et/ou utilisateur devra suivre la procédure d'effacement.

INFORMATION DU TRAITEMENT DES DONNEES

Le traitement des données a pour finalité la gestion de l'achat de la prestation en ligne mais également l'aide à la réalisation de la prestation.

Ce traitement est autorisé par le consentement du Client et/ou utilisateur.

Ont accès aux données les services internes de la société et les différents partenaires commerciaux avec qui la Société traite pour l'exécution de la prestation de service, notamment pour l'acquisition des meubles et autres consommables.

La conservation des données est de 5 ans à compter de la fin de la réalisation de la prestation.

Les personnes concernées par le traitement peuvent exercer leurs droits via leur espace personnel et par un courrier postal au service identifié.

DROIT D'ACCES, D'OPPOSITION OU DE RECTIFICATION

Toute demande d'accès aux données, d'opposition aux données conservées ou de rectification se fait par l'intermédiaire du formulaire disponible ici.

Ce formulaire est à remplir et à adresser au responsable du Traitement des données en recommandé avec accusé de réception.

Le responsable du traitement des données dispose d'un mois à compter de la réception de la demande pour y faire droit.

DROIT D'EFFACEMENT

Pour faire droit à cette demande, il est nécessaire de respecter la procédure développée au paragraphe « DROIT D'OPPOSITION, D'ACCES ET DE RECTIFICATION ».

La personne concernée devra démontrer qu'elle entre bien dans l'un des cas lui permettant de faire application de ce droit.

En effet le Responsable de traitement a l'obligation d'effacer les données dans les meilleurs délais, lorsque l'un des motifs suivants s'applique :

- Les données à caractère personnel ne sont plus nécessaires au regard des finalités pour lesquelles elles ont été collectées ou traitées ;
- La personne concernée retire le consentement sur lequel est fondé le traitement et il n'existe pas d'autre fondement juridique au traitement ;
- La personne concernée s'oppose au traitement et il n'existe pas de motif légitime impérieux pour le traitement ;
- Les données à caractère personnel ont fait l'objet d'un traitement illicite ;
- Les données à caractère personnel doivent être effacées pour respecter une obligation légale qui est prévue par le droit de l'Union ou par le droit de l'Etat membre auquel le responsable de traitement est soumis ;
- Les données à caractère personnel ont été collectées auprès de mineurs dans le cadre de l'offre de services de la Société d'information.

Sauf dérogation, ci-dessous énumérée, lorsque la personne concernée entre dans un de ces cas elle bénéficie du droit à l'effacement :

- Exercice du droit à la liberté d'expression et d'information ;
- Respect d'une obligation légale qui requiert le traitement prévu par le droit de l'Union ou par le droit de l'Etat membre auquel le responsable du traitement est soumis, ou pour exécuter une mission d'intérêt public ou relevant de l'exercice de l'autorité publique dont est investi le responsable du traitement ;
- Pour des motifs d'intérêt public dans le domaine de la santé publique ;
- A des fins archivistiques dans l'intérêt public, à des fins de recherche scientifique ou historique ou à des fins statistiques ;
- A la constatation, à l'exercice ou à la défense de droits en justice.

SECURISATION DES DONNEES

La Société assure conserver ses données sur des serveurs sécurisés et à disposer des assurances nécessaires.

ARTICLE 15 – DROIT DE RETRACTATION

Le client consommateur au sens du Code de la consommation, dispose d'un délai de rétractation de quatorze jours ouvrables à compter de l'adhésion aux présentes conditions générales de vente conformément aux dispositions reproduites comme suit :

« Article L221-18 du Code de la consommation

Le consommateur dispose d'un délai de quatorze jours pour exercer son droit de rétractation d'un contrat conclu à distance, à la suite d'un démarchage téléphonique ou hors établissement, sans avoir à motiver sa décision ni à supporter d'autres coûts que ceux prévus aux articles L. 221-23 à L. 221-25.

Le délai mentionné au premier alinéa court à compter du jour :

1° De la conclusion du contrat, pour les contrats de prestation de services et ceux mentionnés à l'article L. 221-4 ;

2° De la réception du bien par le consommateur ou un tiers, autre que le transporteur, désigné par lui, pour les contrats de vente de biens. Pour les contrats conclus hors établissement, le consommateur peut exercer son droit de rétractation à compter de la conclusion du contrat.

Dans le cas d'une commande portant sur plusieurs biens livrés séparément ou dans le cas d'une commande d'un bien composé de lots ou de pièces multiples dont la livraison est échelonnée sur une période définie, le délai court à compter de la réception du dernier bien ou lot ou de la dernière pièce.

Pour les contrats prévoyant la livraison régulière de biens pendant une période définie, le délai court à compter de la réception du premier bien. ».

Le Client pourra trouver un modèle de formulaire de rétractation à l'adresse suivante : <https://www.service-public.fr/professionnels-entreprises/vosdroits/R38397>

Il est entendu qu'aucune Prestation ne débutera avant la fin du délai légal de rétractation, sauf en cas de demande expresse du Client avec renonciation expresse à son droit de rétractation conformément aux dispositions de l'article L 221-18 du Code de la consommation reproduit comme suit :

« Le droit de rétractation ne peut être exercé pour les contrats :

1° De fourniture de services pleinement exécutés avant la fin du délai de rétractation et dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ;

2° De fourniture de biens ou de services dont le prix dépend de fluctuations sur le marché financier échappant au contrôle du professionnel et susceptibles de se produire pendant le délai de rétractation ;

3° De fourniture de biens confectionnés selon les spécifications du consommateur ou nettement personnalisés ;

4° De fourniture de biens susceptibles de se détériorer ou de se périmer rapidement ;

5° De fourniture de biens qui ont été descellés par le consommateur après la livraison et qui ne peuvent être renvoyés pour des raisons d'hygiène ou de protection de la santé ;

6° De fourniture de biens qui, après avoir été livrés et de par leur nature, sont mélangés de manière indissociable avec d'autres articles ;

7° De fourniture de boissons alcoolisées dont la livraison est différée au-delà de trente jours et dont la valeur convenue à la conclusion du contrat dépend de fluctuations sur le marché échappant au contrôle du professionnel ;

8° De travaux d'entretien ou de réparation à réaliser en urgence au domicile du consommateur et expressément sollicités par lui, dans la limite des pièces de rechange et travaux strictement nécessaires pour répondre à l'urgence ;

9° De fourniture d'enregistrements audio ou vidéo ou de logiciels informatiques lorsqu'ils ont été descellés par le consommateur après la livraison ;

10° De fourniture d'un journal, d'un périodique ou d'un magazine, sauf pour les contrats d'abonnement à ces publications ;

11° Conclut lors d'une enchère publique ;

12° De prestations de services d'hébergement, autres que d'hébergement résidentiel, de services de transport de biens, de locations de voitures, de restauration ou d'activités de loisirs qui doivent être fournis à une date ou à une période déterminée ;

13° De fourniture d'un contenu numérique non fourni sur un support matériel dont l'exécution a commencé après accord préalable exprès du consommateur et renoncement exprès à son droit de rétractation ».

Il est précisé que ce droit de rétractation n'est ouvert au Client que dès lors que le Contrat n'aurait pas été signé dans les locaux de KINZ SPORT CONCEPT.

ARTICLE 16 – PROPRIETE INTELLECTUELLE DROIT A L'IMAGE

Les marques, les logos, les graphismes, les photographies, les animations, les vidéos et les textes contenus sur le site du Prestataire sont sa propriété intellectuelle ou de ses partenaires et ne peuvent être reproduits, utilisés ou représentés sans l'autorisation expresse du Prestataire ou de ses partenaires, sous peine de poursuites judiciaires.

L'usage de ces éléments de propriété intellectuelle par le Client est strictement réservé à un usage privé et personnel dans le cadre et pour la durée du service fourni par le Prestataire. Toute autre utilisation par le Client est interdite sans l'autorisation du Prestataire. Le Client s'interdit notamment de modifier, copier, reproduire, télécharger, diffuser, transmettre, exploiter commercialement et/ou distribuer et/ou utiliser de quelque façon que ce soit les vidéos des disciplines, les pages du site du Prestataire, ou tout élément faisant partie du site du Prestataire.

Le Client se doit d'indiquer s'il accepte que son image soit utilisée par le Prestataire sur son site ou sur tout autre document flyer ou promotion d'évènement ou commercial que le Prestataire pourra être amené à effectuer, et, le cas échéant, signer l'exemplaire d'autorisation de droit à l'image.

Cette autorisation sera matérialisée par son acceptation sur le bon de commande initial.

ARTICLE 17 - REGLEMENT INTERIEUR

Le Client s'engage à respecter tout règlement d'intérieur que le Prestataire dressera et en vigueur au jour de la prestation.

Le Client doit porter une tenue de sport correcte et propre pour la pratique des activités sportives (sauf instructions contraire de l'Intervenant).

Le Client doit prendre toute précaution nécessaire pour sa santé, sa sécurité et son hygiène et à respecter les consignes de l'Intervenant en ce sens.

Sans préjudice de ce qui suit, le Prestataire pourra, sans préavis ni indemnité d'aucune sorte, exclure voire mettre fin au Contrat de tout Client dont l'attitude ou le comportement serait contraire aux bonnes mœurs, ou notoirement gênant, inacceptable ou dangereux pour lui-même ou pour les autres.

ARTICLE 18 - CLAUSES NULLES

La validité du Contrat n'est pas affectée par la nullité d'une des dispositions ci-dessus. Si une des clauses venait à être annulée, elle serait remplacée par une clause avec effet équivalent.

ARTICLE 20 - LOI APPLICABLE

Le Contrat est régi par le droit français.

ARTICLE 21 - JURIDICTION

Tout litige relatif à l'existence, la validité, l'interprétation, l'exécution ou la réalisation de Contrat sera soumis aux juridictions françaises territorialement compétentes.

ARTICLE 22 - ACCEPTATION DU DEVIS

Cet article s'applique aux clients professionnels uniquement, le client consommateur devant respecter uniquement le formalisme de la commande tel que décrit à l'article 4.

Par signature et apposition du cachet de son entreprise, le contractant atteste que ce présent devis devient de plein droit un contrat engageant les parties.

Tout devis doit être accepté pour bénéficier des conditions de garantie de notre assurance. Aucun travail effectif ne sera réalisé sans acceptation du devis.

ARTICLE 23 - ANNEXE

Grille Tarifaire au jour de la commande et bon de commande.

BULLETIN DE SOUSCRIPTION AUX PRESTATIONS KINZ SPORT CONCEPT

N°.....

Madame – Monsieur

NOM et Prénom :

Date et lieu de naissance : ___/___/_____ à

Adresse :

.....

PRESTATION CHOISIE

- Cours individuel à l'unité 60 Euros TTC/ par 10 séances 500 Euros TTC
- Cours binôme à l'unité 70 Euros TTC/ par 10 séances 600 Euros TTC (soit 300 Euros TTC par personne)
- SMALL GROUP : Pilates /Boxing training/ Cross training, à l'unité 30 Euros TTC, par 10 séances 200 Euros TTC
- Cours de 30 minutes/ 45 minutes : Sur devis

SITE :

Lieu défini.....

.....

345, Chemin de la
Badesse, Les Milles,
13290 AIX EN
PROVENCE

INFORMATION CHOIX DU TYPE D'INTERVENTION :

RDV Découverte

OFFERT

Signature Le Client

Le ___/___/_____

Précédée de la mention « Bon pour commande »

PLANIFICATION

(*)¹ ___/___/_____

(*)² (cf. calendrier au dos)

Le Client souhaite n'effectuer une
planification que pour la première leçon

___/___/_____

Le Client renonce à son droit de rétractation
pour débiter les cours avant le délai de 14
jours

Le Client autorise expressément l'utilisation
de son image

J'ai lu et j'accepte les conditions
générales de vente